



# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

## Informations relatives à l'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération de MACSF épargne retraite

(Article 5 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019  
sur la publication d'informations en matière de durabilité  
dans le secteur des services financiers.)

Conformément à l'article 5 du Règlement Européen « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leurs politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité et publient ces informations sur leur site internet.

La politique de rémunération de l'UES Groupe MACSF, applicable à l'ensemble des entités du groupe comprenant la société MACSF épargne retraite, promeut une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de l'entreprise ; elle est conforme à la stratégie d'entreprise et de gestion des risques.

La structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et est liée à la performance ajustée aux risques.

## # Principes

### # Rémunération de la direction générale et des responsables fonctions clés :

- Les membres de la direction générale sont rémunérés, au titre de leur contrat de travail, par MACSF SGAM, entité de tête du groupe MACSF. Cette rémunération comprend une part variable à paiement différé sur trois ans dont le versement est fondé sur des éléments modulables, parmi lesquels figure un objectif lié à la raison d'être en rapport avec un ou plusieurs engagements définis dans la politique de RSE.
- Les responsables des quatre fonctions clés (vérification de la conformité, gestion des risques, audit interne, actuariat) ne sont pas rémunérés au titre de leur fonction de responsable fonction clé (pas de rémunération fixe, ni de rémunération variable).

### # Rémunération des membres du Comité exécutif :

- La rémunération des membres du Comité exécutif, communs à l'ensemble des entités du groupe, comprend une part variable intégrant des objectifs de développement de la RSE.

### # Gérants de portefeuilles financiers :

- Seuls les gérants obligataires, communs à l'ensemble des entités du groupe, perçoivent une part variable de leur rémunération intégrant des objectifs d'investissements responsables.



**MACSF épargne retraite** | Société Anonyme au capital social de 58 737 408 € | Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : Cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX

**Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 60300, 92919 LA DÉFENSE CEDEX**

403 071 095 RCS NANTERRE - SIRET N°403 071 095 00042